

## RÉGLEMENTATION

### Protection contre les influences extérieures

Cette protection est définie par la norme NF EN 60529 : "Degrés de protection procurés par les enveloppes". Le tableau suivant donne la correspondance entre les degrés de protection et les essais à la pénétration des corps solides et liquides.

1 <sup>er</sup> chiffre introduction corps solide		2 <sup>ème</sup> chiffre pénétration de l'eau	
IP <b>0</b> x	Non protégé	IP <b>x0</b>	Non protégé
IP <b>1</b> x	Protégé contre les corps solides de plus de 50 mm	IP <b>x1</b>	Protégé contre les gouttes d'eau verticales
IP <b>2</b> x	Protégé contre les corps solides de plus de 12,5 mm	IP <b>x2</b>	Protégé contre les gouttes d'eau (inclinaison maxi. de 15°)
IP <b>3</b> x	Protégé contre les corps solides de plus de 2,5 mm	IP <b>x3</b>	Protégé contre l'eau de pluie (inclinaison de 60°)
IP <b>4</b> x	Protégé contre les corps solides de plus de 1 mm	IP <b>x4</b>	Protégé contre les projections d'eau
IP <b>5</b> x	Protégé contre les poussières nocives à l'intérieur des produits	IP <b>x5</b>	Protégé contre les jets d'eau
IP <b>6</b> x	Protection totale contre la poussière à l'intérieur des produits	IP <b>x6</b>	Protégé contre les vagues
		IP <b>x7</b>	Protégé contre l'immersion
		IP <b>x8</b>	Protégé contre la submersion
		IP <b>x9</b>	Protégé contre le nettoyage haute pression